

Procès-verbal du conseil de faculté

Séance du 18 mars 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus :

Collège A : M. Pascal Didier, M. Philippe Georgel, Mme Esther Kellenberger, M. Éric Marchioni, Mme Françoise Pons-Lebeau, Mme Geneviève Ubeaud-Séquier, M. Pascal Wehrlé.

Collège B : M. Emmanuel Boutant, Mme Julie Karpenko, Mme Éléonore Real, Mme Émilie Sick, Mme Nassera Tounsi, M. Bruno Van Overloop.

Collège des étudiants : Mme Audrey Bouyer, Mme Chloé Delattre (suppléante de Mme Laetitia Léger), M. Jules Demangeat (suppléant de M. Théau Delmouly), M. Arthur Eichinger (suppléant de M. Marwan Bouchta), Mme Laure Lemaire (suppléante de Mme Emma Wurtz), M. Léo Mouriaux, M. Clément Steyer (en visioconférence), Mme Élise Steinmetz, Mme Valentine Wermelinger (en visioconférence).

Collège BIATSS : Mme Martine Bernard, M. François Daubeuf.

Membres extérieurs : Mme Jaëlle Pen-Feuillette (représentant Mme Armelle Drexler), Mme Guileine Levy, Mme Ghislaine Tortosa (visioconférence).

Membres invités : Mme Aurélie Bourderioux, M. David Finantz, Mme Rachel Matz-Westphal.

Membres de droit : M. Julien Godet, Mme Rachel Mouezy.

Secrétaire de séance : Mme Martine Bernard.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus :

Collège A : M. Jean-Marc Lessinger (procuration à Mme Geneviève Ubeaud-Séquier), Mme Pauline Soulas-Sprauel (procuration à Mme Esther Kellenberger), Mme Catherine Vonthron (procuration à M. Philippe Georgel).

Collège B : M. Nicolas Anton (procuration à Mme Nassera Tounsi), M. Thierry Chataigneau (procuration à Mme Julie Karpenko), Mme Nelly Etienne-Selloum (procuration à Mme Éléonore Real), M. Jérôme Terrand (procuration à M Emmanuel Boutant).

Membres extérieurs : M. Guillaume Enderlin, M. Olivier Meunier, Mme Anne Winum (procuration à M. Bruno Van Overloop).

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres extérieurs : M. Bernard Fischer, Mme Valérie Heim.

Collège des étudiants : M. Kristofer Leyes.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 10 h 05.

En préambule, Mme Esther Kellenberger, Doyen, demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil : Il s'agit de la validation du protocole d'entente spécifique pour une semaine d'enseignement à l'Université Abulcasis des Sciences de la Santé (UIASS) de Rabat.

L'ordre du jour du conseil est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 4 décembre 2023
2. Agréments de stage en officine

3. Projet contrat de plan Etat-Région : locaux enseignement
4. Validation de la convention entre l'Université internationale Abulcasis des Sciences de la Santé (UIASS) de Rabat et l'Université de Strasbourg
5. Informations (MonMaster, réforme R3C, diplôme de grade licence pour les préparateurs en pharmacie)

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 4 décembre 2023

- **Le procès-verbal du conseil du 4 décembre 2023 est soumis au vote : il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2. Agréments de stage en officine

Mme Rachel Matz-Westphal, responsable des stages officinaux, a été invitée par le Doyen, Mme Kellenberger, à présenter les actions de la commission des stages officinaux.

Mme Kellenberger précise que plusieurs réunions ont été initiées récemment par le Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens qui souhaite une plus grande homogénéisation des agréments dans le Grand Est.

Mme Rachel Matz-Westphal rappelle que la commission est concernée par tous les stages obligatoires en officine, ce qui représente environ 400 stages par an :

- stage d'initiation avant l'entrée en DFGSP3 : durée 4 semaines
- stage d'application des enseignements coordonnés : durée 1 semaine en DFGSP3, 1 semaine en DFASP1
- stage de pratique professionnelle en 6^e année officine : durée 6 mois.

À la date du 29 février 2024, 426 maîtres de stage sont agréés en Alsace, sur 554 pharmaciens titulaires.

Les missions de la commission des stages concernent :

- l'évaluation des demandes d'agrément pour avis motivé au Doyen
- la formation des maîtres de stage : une demi-journée de formation de formation aux missions du maître de stage, obligatoire pour la durée de l'agrément (5 ans) ; une demi-journée de formation scientifique, non obligatoire
- l'organisation des stages : mise en place des animations de stage, thématiques des stages d'application, organisation du jury professionnel de fin de stage de 6^e année
- le suivi des étudiants en stage, grâce à l'attribution d'un conseiller de stage universitaire par étudiant en stage
- les interactions avec l'Association des Pharmaciens Maîtres de Stage d'Alsace (APMSA), le Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens (CROP).

La commission, présidée par Mme Rachel Matz-Westphal, se compose d'enseignants pharmaciens de la Faculté de pharmacie et de membres de l'APMSA : M. David Finantz, pharmacien titulaire depuis 3 ans et maître de stage, a pris la succession de M. Pierre Beck à sa présidence ; Mme

Guileine Levy, pharmacien titulaire, assure les fonctions de vice-présidente de l'APMSA à la suite de M. Alexandre Dory.

Mme Matz-Westphal affiche la procédure d'instruction des dossiers.

La commission rend un avis motivé sur :

- le projet pédagogique, les conditions de mise en pratique, le suivi de formation continue par l'équipe officinale
- les retours d'expériences.

L'évaluation se fait en binôme pour chaque dossier : un conseiller universitaire et un conseiller officinal.

Deux sessions d'agrément ont lieu par an, l'une au printemps, l'autre en automne. En moyenne, 65 à 70 dossiers sont à évaluer chaque année.

Le Doyen remercie Mme Matz-Westphal et félicite la commission pour son travail remarquable et transparent. M. David Finantz souligne l'importante implication de Mme Rachel Matz-Westphal, ajoutant qu'il est heureux de cette collaboration entre l'APMSA et la faculté.

3. Projet contrat de plan État-Région : locaux enseignement

En introduction, le Doyen précise que le bâtiment de la Faculté de pharmacie, établissement recevant du public, date de 1978.

L'objectif du prochain contrat de plan Etat-Région (CPER) est de :

- moderniser les équipements
- séparer les locaux recherche et enseignement
- améliorer la performance énergétique.

Le projet est relatif aux ailes E et F de la faculté, qui seront consacrées à la recherche.

Quatre scénarii sont envisagés : restructuration ; restructuration avec extension ; réhabilitation ; démolition/reconstruction.

Le début des travaux est envisagé en 2027.

Mme Aurélie Bourderieux a été missionnée par le Doyen pour recueillir les besoins en enseignement, notamment en travaux pratiques de chimie.

Mme Bourderieux relate l'état des lieux actuels :

8 salles de travaux pratiques, d'une superficie totale de 1230 m² :

- 2 salles de galénique
- 1 salle d'instrumentation
- 3 salles polyvalentes
- 2 salles « synthèse organique »

ainsi que :

- 1 salle des balances
- 3 préparatoires
- 1 laverie
- 1 salle informatique

Mme Bourderioux expose le bilan des besoins identifiés par les enseignants :

- taille des salles à l'identique pour la plupart
- nombre de salles suffisant, mais les augmentations d'effectifs à venir sont à prévoir
- 2^{ème} salle informatique
- salles de stockage et espace de stockage intermédiaire des produits chimiques
- deux salles de synthèse organique spécifiques
- insonorisation des salles de galénique et d'instrumentation
- équipement de la salle d'instrumentation de circuits de gaz extérieurs
- armoire ventilée dans chaque salle
- installation d'un ou plusieurs bras aspirants selon les salles
- arrivée d'azote et d'eau distillée dans chaque salle
- arrivée d'air comprimé pour les salles de galénique, instrumentation et synthèse
- vestiaires pour les étudiants

M. Éric Marchioni attire l'attention sur l'approvisionnement des salles de travaux pratiques en eau distillée qui risque de former un biofilm et de ne pas être utilisable si une seule station est installée.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier conseille de prévoir aussi la climatisation des appareils.

Mme Éléonore Real préconise d'anticiper des espaces modulables au maximum, en anticipant l'évolution de l'offre de formation.

M. Pascal Didier s'inquiète du financement des opérations, estimant que l'enveloppe du CPER est prévue pour la réhabilitation de la recherche. Mme Rachel Mouezy signale que la question sera posée lors du comité de pilotage du mois d'avril.

Mme Esther Kellenberger ajoute que le déménagement des associations et de la cafeteria est également concerné. La partie biologie n'est pas impactée, Mme Kellenberger ajoutant que la faculté dispose déjà de belles salles dans ce domaine, dont la salle équipée de postes de sécurité microbiologique, la pharmacie expérimentale.

Elle remercie Mme Aurélie Bourderioux pour la collecte des besoins auprès des collègues et la synthèse qu'elle a préparée.

Les informations seront transmises au conseil lorsque les arbitrages seront pris.

4. Validation du protocole d'entente spécifique entre l'Université internationale Abulcasis des Sciences de la Santé de Rabat et l'Université de Strasbourg

Un accord-cadre avait été signé en 2017 entre l'Université internationale Abulcasis des Sciences de la Santé de Rabat et l'Université de Strasbourg, pour une durée de 5 ans.

Cet accord prévoyait l'échange d'enseignants-chercheurs et d'étudiants.

30 étudiants du master Sciences du médicament, parcours Réglementation et droit pharmaceutiques, vont se rendre à Rabat du 12 au 17 mai 2024, accompagnés de deux enseignants. Le déplacement permettra d'assurer une semaine des enseignements du master 2 RDP à Rabat, à destination des étudiants des facultés.

L'accord-cadre étant échu, Mme Rachel Mouezy a rédigé un projet de convention pour encadrer ce voyage, qui a été transmis aux membres du conseil par courriel.

Les frais de voyage des étudiants sont pris en charge par le CFA-Leem dans le cadre de l'alternance. L'accord-cadre de l'université sera revu ultérieurement et soumis au conseil de faculté, puis à la commission de la formation universitaire et au conseil d'administration.

- **Le protocole d'entente spécifique entre l'Université internationale Abulcasis des Sciences de la Santé de Rabat et l'Université de Strasbourg est soumis au vote : il est adopté à l'unanimité.**

5. Informations

- **MonMaster**

Le Doyen fait état des deux nouveautés dans le processus d'admission en master :

- l'ajout d'une phase complémentaire du 25 juin au 31 juillet 2024, permettant aux formations ayant encore des places disponibles de les proposer au recrutement ;
Le nombre des vœux est de 15 en formation classique et 15 en alternance pour la phase principale ; 10 en formation classique et 10 en alternance pour la phase complémentaire ;
- pour les formations en alternance, la suppression du classement des étudiants : l'admissibilité est conditionnée par la réponse aux attendus, et l'admission par l'obtention d'un contrat.

À ce sujet, le Doyen attire l'attention des responsables de diplômes sur la nécessité de bien fixer les attendus, les candidats répondant aux attendus étant admissibles.

- **Réforme R3C**

Mme Kellenberger précise que la réforme a débuté en 2017 par la filière internat, avec un Diplôme d'études supérieures (DES) long, spécialité internat. À présent, un DES court spécialité officine et un DES court spécialité industrie sont envisagés.

Pour le DES officine, la rémunération du stage officinal sera revalorisée, le stage étant allongé à 9 mois. L'octroi d'une indemnité forfaitaire de transport est acté pour les stages éloignés du domicile de l'étudiant. Le statut de l'étudiant en DES court officine sera modifié en agent public.

Mme Geneviève Ubeaud-Séquier précise qu'il convient de veiller à l'unicité des diplômes.

À Strasbourg, la mise en œuvre est envisagée pour la rentrée 2025. Les propositions émanent des groupes de travail de la conférence des doyens, en particulier en ce qui concerne la définition des objectifs pédagogiques et des compétences à acquérir.

- **Diplôme de grade licence pour les préparateurs en pharmacie**

Mme Kellenberger rappelle que depuis 2020, le Diplôme d'Études Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) Préparateur/technicien en pharmacie remplace le brevet de préparateur en pharmacie. En accord avec la branche professionnelle de la pharmacie, une troisième année d'études supérieures est envisagée permettant une formation Bac + 3. La troisième année, construite en alternance, se veut être un complément de formation théorique et pratique du DEUST, préparant à une spécialisation hospitalière (PPH) ou officinale (PPO).

L'enseignement est constitué :

- d'un tronc commun d'approfondissement de connaissances/compétences dans des domaines transversaux supports et métiers ;
- d'une spécialisation pour un exercice en établissement de santé ou en officine.

À Strasbourg, la mise en œuvre de cette formation n'est pas encore d'actualité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Fait à Illkirch, le 20 mars 2024



Professeuse Esther Kellenberger, Doyenne